
**COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN À LA RÉOLUTION CADHP/Res.643 (LXXV) 2025
SUR LA JUSTICE POUR LES VICTIMES DES VIOLATIONS GRAVES ET
MASSIVES DES DROITS DE L'HOMME EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO**

Fait à Kinshasa, le 13 novembre 2025
Par la Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC)
et ses 810 organisations membres à travers la RDC

1. Contexte et portée historique

La Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC) salue avec une profonde reconnaissance l'adoption, le 30 octobre 2025 à Banjul (Gambie), de la Résolution CADHP/Res.643 (LXXV) 2025 par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), relative à la justice pour les victimes des violations graves, massives et des crimes internationaux commis en République Démocratique du Congo (RDC) depuis 1997. Cette résolution historique constitue une reconnaissance officielle et solennelle du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité subis par les populations congolaises depuis près de trois décennies. Elle marque un tournant décisif vers la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition, conformément à la Politique de Justice Transitionnelle de l'Union Africaine (AUTJP).

2. Soutien au Gouvernement et à la Présidence de la République

La NSCC exprime son plein soutien :

Au **Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**, pour son leadership diplomatique et politique qui a permis de remettre le dossier de la justice pour les victimes au centre des débats régionaux et internationaux ;

Au **Gouvernement de la République Démocratique du Congo**, pour les efforts soutenus dans la promotion de la justice transitionnelle, la lutte contre l'impunité et la protection des droits humains ;

Au **Ministre des Droits Humains, Me Samuel Mbemba Kabuya**, pour son engagement constant et courageux en faveur de la reconnaissance du génocide congolais et la mise en œuvre du Fonds National des Réparations (FONAREV).

3. Engagement et position de la société civile congolaise

La Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC), en tant que vaste réseau national représentatif de 810 organisations membres, réaffirme son engagement à :

1. Soutenir activement la mise en œuvre intégrale de la Résolution CADHP/Res.643 (LXXV) 2025, notamment en matière de justice, vérité, réparation et mémoire collective ;
2. Appuyer le processus national de justice transitionnelle et encourager la création d'une juridiction spéciale mixte (nationale et

internationale) pour juger les auteurs des crimes internationaux commis en RDC depuis 1993 ;

3. Travailler étroitement avec les institutions de l'État, les organisations régionales (UA), et les mécanismes internationaux (ONU, CPI) pour garantir la reddition des comptes et la dignité des victimes ;
4. Mobiliser la population congolaise et la diaspora autour du mot d'ordre : « *Pas de paix durable sans justice pour les victimes. Pas de réconciliation sans vérité et réparation.* »

5. Recommandations de la NSCC

La Nouvelle Société Civile Congolaise formule les recommandations suivantes :

1. À l'État congolais :

- Accélérer la mise en œuvre du Plan national de Justice Transitionnelle et rendre opérationnels tous les piliers institutionnels de réparation et de mémoire (FONAREV, CIAVAR, Commission Vérité et Réconciliation).
- Œuvrer à la création d'un mécanisme mixte de justice, conformément aux standards africains et internationaux.
- Soutenir le dialogue inclusif national pour la cohésion, la paix et la réforme de la gouvernance sécuritaire et judiciaire.

2. À l'Union Africaine et à la CADHP :

- Assurer le suivi de la Résolution CADHP/Res.643 (LXXV) 2025 et accompagner techniquement la RDC dans la mise en place d'un processus de justice transitionnelle crédible et africain.
- Appuyer la tenue d'une audience spéciale sur la RDC, annoncée par la Commission, pour déterminer les voies de justice et de réparation durables.

3. À la Communauté internationale :

- Soutenir financièrement et techniquement les efforts de la RDC et des organisations de la société civile pour la justice, la réparation et la réhabilitation des victimes.
- Adopter une position claire de tolérance zéro envers l'impunité des crimes internationaux commis sur le sol congolais.

4. Engagement final

La NSCC réaffirme sa détermination à accompagner le processus de justice transitionnelle et à œuvrer pour une RDC réconciliée avec sa mémoire, son histoire et sa dignité. « Trente ans d'impunité, c'est assez. La justice pour les victimes du Congo n'est pas une faveur, mais un droit »

Pour la Nouvelle Société Civile Congolaise (NSCC)

COORDINATION NATIONALE

Tél. +243999999519 et +243999914958

Email : nouvellesocietecivilecongolaise@gmail.com Kinshasa RDC